



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Deliberations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 060-216001743-20250703-16DEL_CM300625-DE

CONVOCATION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 24
Votants : 33
Pouvoirs : 10
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme SAVAS
Mme TALL
Mme SAKHO
Mme PEREZ
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme SOW
Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

16

ADTO-SAO - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

■ Rapport de présentation :

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise - Assistance départementale des territoires de l'Oise (ADTO-SAO) », des exercices 2018 à 2023. La Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport définitif le 21 janvier 2025 et le conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO s'est prononcé le 19 mars 2025.

La ville de Creil, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SPL.

Le rapport d'observations définitives a été notifié à madame la Maire en date du 03 avril 2025, et conformément à l'article L243-6 du code des juridictions financières, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante, lors de la première séance du Conseil Municipal qui suit cette notification.

Il vous est demandé de prendre acte :

- de la communication et de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Régionale des Comptes, portant sur le contrôle des comptes et de
« Société d'aménagement de l'Oise - Assistance départementale
exercices 2018 à 2023,

- de la tenue des débats sur ce rapport, lors de la présente séance d

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-16DEL_CM300625-DE

Déport de l'élu : monsieur Adnane AKABLI ne prend pas part au vote du fait de son implication à l'ADTO-SAO.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code des Juridictions Financières, notamment ses articles L.243-4 et suivants, R.243-1, R.243-5, R.243-13, R.243-16,

Vu le courriel de la SPL ADTO-SAO en date du 03 avril 2025 portant notification à madame la Maire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la SPL ADTO-SAO, des exercices 2018 à 2023, ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 23 juin 2025,

Considérant la tenue des débats en séance du conseil municipal du 30 juin 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : prend acte de la communication et de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur les exercices 2018 à 2023, de la société publique locale ADTO-SAO.

Article 2 : prend acte de la tenue des débats sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur les exercices 2018 à 2023, de la société publique locale ADTO-SAO, lors de la présente séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025.

CREIL, le

03 JUL. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ADSO
Chargée du Projet de territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT